COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents :	**15**		
Membres en exercice :	**15**	Date convocation :	**11/09/2026**
Membres présents :	**12**	Date d'affichage :	**11/09/2026**
Pouvoir(s) :	**02**		

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine LECERF, Maire.

Présents : Catherine LECERF, Jérôme LECONTE, Danielle DUMAS, Marion SOLANO, Véronique ATTARD, Catherine SOUCHON, Laurent JUIF, Mildrède GUIRAUD, Philippe NOUVEL, Pierre VALLET, Sandra FRIEDMANN (Arrivée à 19h45 - Point 4 "Questions diverses"), Emeline GAUDÉ.
Absent(s) représenté(s) : Cédric VERNAZOBRES pouvoir à Philippe NOUVEL, Thierry BARRE pouvoir à Laurent JUIF.
Absent(s) non représenté(s) : Dominique CHIARAMONTI.

Secrétaire de Séance : Emeline GAUDÉ.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Emeline GAUDÉ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 août 2026.
2. Cession de la parcelle communale cadastrée section A n° 1317 en partie lieu-dit "Puech des Cabanes".
3. Octobre rose 2026 : convention de partenariat au profit du Comité du Gard de la Ligue Nationale contre le Cancer.
4. Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOÛT 2026

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal que :
- les délibérations du conseil municipal ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la préfecture du Gard en date du 7 août 2026.
- le procès-verbal a été affiché et envoyé par voie électronique aux conseillers municipaux le 14 août 2026 ; publié sur le site internet de la commune dans la semaine suivant son approbation.

Le procès-verbal de la séance du 6 août 2026 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55/2026
CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION A N° 1317 EN PARTIE LIEU-DIT "PUECH DES CABANES"

La municipalité envisage la cession d'une partie des parcelles communales cadastrées section A 1317 et A 1316 situées lieu-dit "Puech des Cabanes" pour une superficie totale de 860 m². Cette opération s'inscrit dans une logique de gestion du patrimoine communal, conformément aux dispositions légales encadrant les opérations immobilières des collectivités territoriales.

Au vu du plan de division établi par Antoine VACHER Géomètre Expert DPLG sis à Sommières (Gard), les parcelles sont divisées en 2 zones distinctes au Plan Local d'Urbanisme, à savoir zones UC et N, donc :

- 400 m² seront issus de la zone N (parcelle A 1317)
- 451 m² seront issus de la zone UC (parcelle A 1317)
- 9 m² seront issus de la zone UC (parcelle A 1316)

Le prix de vente a été fixé à 105 000 € TTC les 860 m².

Par ailleurs, pour garantir l'accès aux riverains 67 m² seront affectés au domaine public communal,, soit :

- 39 m² issus de la parcelle A 1317
- 28 m² issus de la parcelle A 1316

Une discussion a eu lieu sur la possibilité de vendre la parcelle en globalité ou non. A l'issue des échanges, 7 membres se sont prononcés en faveur de la vente en globalité tandis que 5 membres y étaient opposés (Cédric VERNAZOBRES, Philippe NOUVEL, Pierre VALLET, Marion SOLANO et Catherine LECERF).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la cession des parcelles communales situées lieu-dit "Puech des Cabanes" cadastrées section A n° 1317 et A n° 1316 pour une superficie totale de 860 m² comme indiqué au plan de division établi par la Géomètre Antoine VACHER, au prix de 105 000 € TTC,
- d'affecter 67 m² issus des parcelles A 1317 et A 1316 au domaine public communal afin de garantir l'accès aux riverains,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

DELIBERATION N° 56/2026
OCTOBRE ROSE 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AU PROFIT DU COMITE DU GARD DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

La Commune de Souvignargues souhaite s'engager activement dans la lutte contre le cancer du sein en participant à l'évènement nationale "Octobre Rose".

La municipalité souhaite organiser plusieurs manifestations au profit du Comité du Gard de la Ligue Nationale contre le Cancer. Cet évènement qui s'inscrit dans une démarche de solidarité et de santé publique, permettra de rassembler les habitants autour d'une cause importante.

Ces manifestations se dérouleront les Samedi 17 et Dimanche 18 Octobre 2026. Le rendez-vous est prévu au foyer socio-culturel à partir de 9h. Le tarif est fixé à partir de 5 €, gratuit pour les moins de 12 ans. L'ensemble de la recette sera reversé au Comité du Gard de la Ligue Nationale contre le Cancer.

Madame Danielle DUMAS Adjointe, présente à l'assemblée le projet de convention régissant les modalités d'organisation et de partenariat "Octobre Rose 2026".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité du Gard de la Ligue Nationale contre le Cancer pour l'organisation de ces manifestations des 17 et 18 octobre 2026 dans le cadre d'Octobre Rose.

QUESTIONS DIVERSES

- DIA : Mme la Maire informe l'assemblée que nous avons reçu, depuis le 6 août 2026, une Déclaration d'Intention d'Aliéné qui concernaient les parcelles cadastrées :
Section C : 618, 619, 661, 662, 948, 949, 950 : 12 rue du Bésal.
Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.
- Création de Commissions Thématiques auprès de la CCPays de Sommières : 6 commissions seront créées lors d'un prochain conseil communautaire. Il y a donc lieu de procéder à la nomination de 2 délégués maximum par commission et par commune :

* Finances (VP Cécile MARQUIER) : Laurent JUIF et Thierry BARRE
* Devt éco/Aménagement du Territoire (VP Loïc LEPHAY) : Philippe NOUVEL et Thierry BARRE
* Affaires scolaires et périscolaires (VP Laurence COURT) : Danielle DUMAS
* Petite enfance-Jeunesse/CTG (VP Robert DAUMAS) : Mildrède GUIRAUD
* Culture/Patrimoine (VP Catherine CHAUVET) : Dominique CHIARAMONTI et Danielle DUMAS
* Environnement : CVD, assainissement non collectif, Gemapi (VP Marc DUCHENNE – Sandrine SERRET) : Catherine SOUCHON et Marion SOLANO

- Permanences Architectes des Bâtiments de France (ABF) : chaque 3ème mardi du mois, les ABF vous reçoivent pour accompagner vos projets de travaux situés dans le périmètre de protection d'un monument historique. Rendez-vous à prendre obligatoirement auprès du secrétariat du service urbanisme de la CCPays de Sommières au 04 66 77 97 31.
- Aliénation : une réflexion est faite sur la possibilité de mettre en vente la totalité restante de la parcelle cadastrée A 1317, soit environ 5000 m², située en zone naturelle du PLU.
- Accueil des nouveaux arrivants : c'est tenu le samedi 26 septembre 2026 avec une présentation des élus et commissions municipales suivie par une visite guidée de la circulade et des bâtiments communaux pour se terminer par un rafraîchissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôture la séance à 20 heures 34 minutes.

Procès-verbal affiché en mairie le 7 octobre 2026, envoyé aux élus par voie électronique et déposé sur le site de la commune.

La Secrétaire,
Emeline GAUDÉ

La Maire,
Catherine LECERF



Madame La Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.